

N° DEL/2023-112



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 13 novembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le 13 novembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 06 novembre 2023

PRESENTS (31)

Délégués titulaires (28) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (3) : M. BARDOT Claude, M. DELACOURT Alain, M. LOUCHARD Arnould.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDUREAU Agnès, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. VERBRUGGE Dominique.

ABSENTS

M. LACROIX Laurent.

Pouvoirs (8) :

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme DUBOUCHAUD Patricia a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme GUICHON Marion a donné procuration à Mme BOURRIER Annette,
Mme PEYRAT Denise a donné procuration à Mme CARRARA Annie,
M. POP Ion Octavian a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves.

Secrétaire de séance : Mme BOUILLON Ludivine.

OBJET : **Convention entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières, relative à la mise en œuvre**

du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises

Préambule :

La loi NOTRe a eu pour conséquence d'octroyer depuis le 1er janvier 2017 à la Communauté de Communes la compétence en matière de développement économique.

Pour ce faire et afin de permettre la mise en place d'aides économiques en faveur des entreprises et exploitants agricoles du territoire, il convient d'approuver la signature, avec la Région Nouvelle-Aquitaine, d'une convention « relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) Nouvelle-Aquitaine et aux aides aux entreprises. »

Le contexte :

Un premier programme 2019-2022 avait été approuvé et mis en place après signature le 07 juin 2019, puis prolongé par l'avenant N°3 jusqu'au 31 décembre 2023, en attendant la mise en œuvre du nouveau SRDEII 2023-2028 adopté par la région le 20 juin 2022.

Objectif :

L'objectif de la présente convention est :

- de mettre en œuvre sur le territoire de la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières le nouveau Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) Nouvelle-Aquitaine,
- d'engager un partenariat privilégié en matière de développement économique et d'accueil des entreprises entre la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières et la Région,
- d'arrêter le nouveau dispositif des aides aux entreprises que souhaite mettre en place la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières,
- de garantir la complémentarité des interventions économiques de la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières avec celles de la Région, dans l'intérêt du développement économique régional, en partage avec les priorités communes et en compatibilité avec les orientations du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation Nouvelle Aquitaine et du règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises.

M. le Président propose au Conseil d'approuver les dispositions de la convention, ainsi que celles du règlement d'intervention des aides économiques annexés à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les dispositions du projet de convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine,
- **Autorise** M. le Président à signer ladite convention, et tout document afférent à sa mise en œuvre,
- **Approuve** les dispositions du projet de règlement d'intervention des aides économiques de la Communauté de Communes,
- **Autorise** M. le Président à signer ledit règlement, et tout document afférent à sa mise en œuvre.

POUR : 39
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 14 novembre 2023
Le Président,**


Conseil municipal
Ventadour Egletons Morédières



Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26

Charles FERRÉ